

LE PARENT CORRESPONDANT DE CLASSE

CHARTE

*
**

La participation des parents à la vie de l'école est un moyen supplémentaire de réaliser une collaboration plus efficace Etablissement-Familles et cela aux profits des jeunes. Les parents correspondants exercent leur mission dans un esprit de service avec le souci de l'intérêt général.

I. DESIGNATION DU PARENT CORRESPONDANT DE CLASSE

En début d'année scolaire, le Conseil d'administration de l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre lance un appel de candidatures parmi les parents des différentes classes. Le bureau de l'APEL recueille et examine les candidatures et les porte à la connaissance de la Direction de l'Etablissement et des professeurs principaux concernés.

- 1) il est procédé à la désignation du parent correspondant de classe.
- 2) il est souhaitable qu'il y ait deux parents titulaires et un suppléant par classe pour former une équipe.

II. QUELLE DEFINITION PEUT-ON DONNER DU CORRESPONDANT DE CLASSE ?

C'est un parent volontaire agissant en liaison étroite avec l'APEL, désigné ou coopté en début d'année scolaire, déterminé à apporter une dimension de VIE à la classe et établir un climat de confiance entre l'ensemble des parents de la classe, l'équipe éducative et les élèves.

III. QUEL EST LE PROFIL DU CORRESPONDANT DE CLASSE ?

Le parent correspondant doit être :

- . disponible en temps, ouvert et accessible.
- . reconnu par tous les autres parents
- . objectif et impartial ; il s'extrait en particulier des problèmes propres à son enfant.
- . discret.

Le parent correspondant de classe doit savoir :

- . faire la part des choses.
- . éviter la dramatisation

IV. QUELLES ACTIONS PEUT MENER LE PARENT CORRESPONDANT DE CLASSE ?

Accueillir :

En début d'année, son aide peut être précieuse et plus particulièrement pour les nouveaux parents, cela se concrétise en prenant contact avec le professeur principal et en restant à l'écoute auprès de tous les parents de la classe, sans aucune exclusive.

Informier :

Le parent correspondant de classe se doit d'informer le professeur principal et les enseignants des problèmes généraux de la classe. Il informe les parents sur la vie de la classe. Il fait remonter les informations au bureau de l'APEL.

Participer :

Le parent correspondant de classe participe activement aux réunions entre les parents, aux conseils de classe, ainsi qu'aux activités de l'association.

Comment mener ces différentes actions ?

En prenant contact avec le professeur principal, les élèves délégués de la classe.
En connaissant le plus tôt possible tous les parents de la classe (carnet de correspondance, téléphone, courriel...). Vous pouvez également aller chercher un trombinoscope de la classe auprès du secrétariat. La liste des élèves vous sera par ailleurs fournie par la commission parents-correspondants. Le 1^{er} compte rendu est l'occasion de mentionner son numéro de téléphone.

V. LE CONSEIL DE CLASSE

Le parent correspondant a un rôle consultatif, il est le porte parole des autres parents d'élèves de la classe, il n'agit jamais seul, mais en liaison avec le Chef d'établissement, le professeur principal et le correspondant APEL.

Pendant le conseil de classe, s'il y a un tour de table, il intervient avec l'accord du professeur principal pour évoquer tout problème d'ordre général intéressant la vie de la classe, à condition que cela n'implique personne en particulier.

Le parent sort de la salle lorsque les enseignants statuent sur le cas de son enfant. Après le conseil, le parent peut rédiger un compte rendu global qui est soumis au professeur principal et avec son approbation il pourra être transmis aux parents et à l'APEL et au suppléant de la classe. Il est encore rappelé que les propos tenus lors d'un conseil de classe sont strictement confidentiels et ne doivent en aucun cas être divulgués en dehors de ce conseil.

En conclusion, la fonction de **Parent Correspondant de Classe contribue à la vie de la communauté éducative...**